

# **Janvier sahraoui 2019**

***Par Alfonso Lafarga, Contramutis***

***Traduit par Fausto Giudice, Tlaxcala***

1er janvier- Émeutes matinales à El Ayoun, capitale du Sahara Occidental, où se poursuivent les affrontements entre jeunes chômeurs sahraouis et forces d'occupation marocaines qui ont commencé dans l'après-midi du jour précédent après une manifestation pacifique réprimée par la police.

6.- La Ligue pour la protection des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines (LPPS) lance un appel urgent aux organisations humanitaires pour protéger la vie du prisonnier politique sahraoui Mohamed Tahlil, qui est en isolement cellulaire dans la prison de Bouzakarne au sud du Maroc. L'association sahraouie met en garde contre la situation critique de Mohamed Tahlil, qui souffre d'une maladie grave et demande une intervention urgente pour lui sauver la vie.



7.- La direction de la prison d'Ait Melloul 2 empêche la visite de proches au détenu sahraoui Sidahmed Lemjayed, du groupe de Gdeim Izik. C'est la troisième fois ces derniers mois que l'administration pénitentiaire refuse le droit de visite, les précédentes fois le 24 décembre et le 2 janvier. La famille Lemjayed proteste pendant plusieurs heures devant la prison, sans recevoir aucune explication. La prison d'Ait Melloul se trouve à la périphérie d'Agadir, à plusieurs centaines de kilomètres d'El Ayoun et les dépenses de voyage et de temps sont un énorme effort pour les familles des prisonniers politiques. Lemjayed est le président du CSPRON, le Comité pour la protection des ressources naturelles du Sahara occidental, une organisation qui dénonce le pillage des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc, et a été condamné à la prison à vie dans le procès de Gdeim Izik.



8.- Une centaine de jeunes Sahraouis exigeant un emploi et une vie digne sont blessés dans la ville de Smara par l'intervention de la police marocaine. Les manifestants exigent l'autodétermination du Sahara occidental et la fin du pillage des ressources naturelles. À la suite d'une intervention policière, plusieurs personnes sont transférées dans un hôpital de

la ville. La mobilisation a lieu à Al-Auda, un quartier populaire où vivent des milliers de Sahraouis.

8.- L'étudiant sahraoui Issam Lusfi meurt de négligence médicale après avoir



été blessé à la tête à Tanger par plusieurs Marocains qui attaquent un groupe d'étudiants sahraouis près du quartier universitaire, dans le district de Boukhalef. A l'hôpital Mohammed V, il n'est ni radiographié, ni soumis à un encéphalogramme et est renvoyé.. Après une longue attente, il est ramené à l'hôpital parce qu'il est inconscient et est admis aux soins intensifs. Lusfi était à Tanger pour s'inscrire à des études de doctorat. Né à Assa le 27 juin 1991, il est titulaire d'un diplôme de droit

public de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech. Il était connu pour ses positions dans la défense du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Les étudiants sahraouis de l'Université de Rabat considèrent l'Etat marocain, représenté par l'administration de l'hôpital, comme responsable de la négligence médicale qui a conduit à la mort de Lusfi ; ils condamnent ce "meurtre" et l'intimidation et le harcèlement dont le mouvement étudiant sahraoui est victime dans les universités marocaines. Ils citent les cas suivants d'étudiants sahraouis tués au Maroc : Hassan Almami Tamek (1977), à Rabat ; Baba Khaya et Hussein a Katef (2008), à Agadir ; Hammad Habad (2011), à Rabat ; Adnan Rahali (2015), à Agadir ; Abdel Rahim Badri (2018), à Agadir et désormais Issam Lusfi (2019), à Tanger.

9.- La famille de la défenseure sahraouie des droits humains El Ghalia Djimi,



lauréate du prix Pimentel Fonseca (Naples, Italie) est assiégée par la police et les services secrets marocains, sans savoir pourquoi. Les forces de sécurité bloquent la maison de Djimi, à tel point qu'elles ont essayé d'empêcher ses deux filles d'entrer dans la maison. Les agents photographient toutes les personnes qui passent près de la maison et les provoquent par des insultes.

13.- L'avocate polonaise Justyna Paulina Wrobel est expulsée du poste de



contrôle d'El Ayoun, capitale du Sahara occidental, vers la ville d'Agadir, au Maroc, sous surveillance policière sur plus de 500 kilomètres entre les deux villes. Une fois dans la ville marocaine, elle est interrogée par des policiers sur les raisons de son voyage.



13.- Mohamed Mayara, coordinateur du collectif journalistique Équipe Médias est attaqué physiquement par huit policiers à l'aéroport d'El Ayoun au retour d'une visite aux camps de réfugiés sahraouis à Tindouf Saharawis, au sein d'une délégation de 16 défenseurs des droits humains, dont Aminetu Haydar, présidente du Collectif de Défenseurs des droits humains sahraouis (CODESA). Dans une pièce dans la zone de sécurité de l'aéroport, il est interrogé au sujet de sa visite dans les camps de réfugiés et des activités d'Équipe Médias. Une fois photographié, il est libéré. Ces derniers mois, Mohamed Mayara a reçu des menaces pour ses activités de défense des droits humains, comme le 12 novembre 2018, lorsque des agents en uniforme sont entrés par effraction chez lui et ont interrogé sa famille.

15.- Le Maroc expulse d'El Ayoun l'avocat aragonais Luis Mangrané, dont le passeport avait été tamponné précédemment par la police marocaine au poste de contrôle de l'aéroport afin qu'il puisse entrer dans la capitale du Sahara occidental. L'avocat, qui avait déjà été expulsé de Casablanca en septembre 2015 alors qu'il se rendait à El Ayoun avec le photjournaliste Gervasio Sanchez, devait assister en qualité d'observateur international au procès du journaliste sahraoui Brahim Daihani, prévu le jour suivant.



16.- Des policiers marocains en civil font irruption dans la maison d'un étudiant sahraoui à Agadir vers 5 heures du matin et l'avocate polonaise Justyna Paulina Wrobel est arrêtée pour avoir rencontré des étudiants sahraouis pro-Polisario. Face à ses protestations sur ce qu'elle considère comme une détention illégale, les mauvais traitements qu'elle subit et l'absence de mandat de perquisition, la seule réponse qu'elle reçoit est " vous en connaissez la raison ". Après avoir été interrogée pendant deux heures, elle est contrainte de quitter le Maroc pour la Pologne. Elbashir Ismaaili, dans la maison duquel l'avocat se trouvait, et deux autres étudiants sahraouis sont menacés d'arrestation et les policiers saisissent leurs téléphones et fouillent la maison.





16.- Le procès du photographe sahraoui Brahim Daihani, arrêté le 4 décembre 2018 alors qu'il couvrait une manifestation pacifique sahraouie à El Ayoun à l'occasion des pourparlers de Genève entre le Front et le Maroc, est reporté au 23 janvier à El Ayoun. Brahim, identifié comme photographe de l'Association Sahraouie des Victimes de Violations Graves des Droits de l'Homme

Commises par l'Etat Marocain (ASVDH), a été arrêté alors qu'il photographiait les actions violentes de la police marocaine. Son appareil photo a été confisqué et il a été emmené au poste de police. Le 18 décembre, il a été libéré et inculpé de "diffamation des forces de police".



17.- La police marocaine empêche une délégation de militants sahraouis, dont la défenseure des droits humains Aminetu Haidar, de se rendre dans la ville de Smara, où l'ex-disparue et ex-prisonnière Sukeina Mint Yedehlu a sa maison, dans laquelle les agents l'empêchent de rentrer. Les militants ont assisté à la vingt-quatrième promotion militaire Martyr El-Wali de l'Armée de libération du peuple sahraoui (ELPS) dans la région de Mheiriz, dans les territoires libérés du Sahara occidental, et ont visité les camps de réfugiés sahraoui. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une tournée dans les provinces sahraouies pour rencontrer les défenseurs des droits humains et la société civile sahraouie à Smara, Boujdour, Dakhla et au sud du Maroc.



18.- La délégation de militants sahraouis empêchés d'entrer à Smara se rend à Boujdour et, après 150 km, trouve les forces de la gendarmerie marocaine à un poste de contrôle et est obligée de retourner à El Ayoun. La délégation se rend ensuite au

siège de la Mission des Nations Unies, la MINURSO, où le prix Robert F. Kennedy des droits de l'homme Aminetu Haidar tente de remettre une lettre dans laquelle les Sahraouis protestent contre ce type de harcèlement et l'interdiction de circuler sur le territoire, mais plusieurs policiers empêchent leur entrée.



20.- Les autorités policières marocaine interdisent à une délégation de militants sahraouis des droits humains de se rendre dans la ville de Tan Tan à leur sortie d'El Ayoun. Un groupe de forces d'occupation

marocaines à un barrage routier les empêche de voyager pour la troisième fois, comme ils l'ont fait auparavant lorsqu'ils se sont rendus à Smara et Boujdour.

20.- Les autorités d'occupation marocaines d'El Ayoun convoquent devant les tribunaux l'ex-prisonnier politique sahraoui du groupe des 125 Sahraouis arrêtés en 2010 pour leur participation au campement de Gdeim Izik, Mohamed Salem Babeit. L' ex-prisonnier sahraoui, selon le Ministère des Territoires Occupés, sera présenté devant la cour d'appel d'El Ayoun le mardi 22 janvier sur la demande d'appel à son encontre présentée par le tribunal marocain de Rabat. L'ex-prisonnier a purgé une peine ferme de six mois à la prison noire d'El Ayoun.



21.- La présidente du Collectif sahraoui des droits humains (CODESA), Aminetu Haidar, qui a assisté aux activités de la 24ème promotion militaire organisée dans les territoires libérés, déclare que les représailles contre une délégation de militants sahraouis à qui il a été interdit de visiter les villes sahraouies visent leurs convictions politiques et leur activisme, qui tente de révéler les violations continues et graves des droits humains des Sahraouis dans les territoires occupés. Après avoir condamné le renouvellement de l'accord UE-Maroc, elle affirme que l'Europe donne le feu vert à l'occupation marocaine pour continuer à commettre des violations graves contre les Sahraouis, pillant leurs ressources naturelles, violant ses propres lois et ignorant le droit international.



21.- Hussein Bachir Brahim, 28 ans, étudiant sahraoui en droit à l'Université Ibn Zohr d'Agadir, est emprisonné à la prison de L'Oudada à Marrakech sous l'accusation d' « activités politiques illégales ». La police espagnole l'a remis au Maroc le 17 janvier "sans se conformer à la procédure obligatoire de le présenter devant l'autorité judiciaire ou de traiter sa demande d'asile politique ", selon l'Association Canarienne d'Amitié avec le Peuple Sahraoui. Il a été arrêté à Lanzarote, où il est arrivé en patera le 11en janvier pour demander l'asile car il



était persécuté par la police marocaine. Il a commencé ses études de droit public, en 2011/2012, et il a dû les interrompre en troisième année en raison de persécutions par les autorités marocaines. Connu pour son activité politique, il a été l'un des dirigeants de l'Association des étudiants sahraouis qui défend les droits des étudiants et plaide pour l'indépendance du Sahara occidental.

25.- Après trois ans de prison, dix étudiants sahraouis de l'Université de



Marrakech, dits "Les Compagnons d'El Ouali", arrêtés en 2016, alors que quatre autres, condamnés à 10 ans de prison, sont toujours en prison. Il s'agit de Nasser Amenkour, Omar Laajna, El Waki, Wakari, Salek Baber, Mustafa Burkah, Mohammed Rgueibi, Ali Shargui, Hamza Ramí, Ibrahim Almasih et Ahmed Abba Ali. Leur procès a été reporté 12 fois et ils ont été condamnés en juillet 2017 ; le tribunal de Marrakech a donné lecture de leurs sentences au bout de 8 heures d'audience. Alors qu'ils étaient incarcérés, dispersés dans quatre prisons différentes, plusieurs étudiants ont souffert de problèmes de santé critiques, en particulier Wakari El Wafi, ce qui a conduit l'eurodéputée de Gauche unie Paloma López Bermejo à soulever auprès de la Commission européenne le problème de la négligence médicale dont il a été victime. Parmi le groupe d'étudiants sahraouis, El Kantaoui Albar, à la prison de Bouzakarne, et Bedmoula Elhafidi, Aziz Alouahidi et Mohammed Dada, à Oudaya, continuent à purger leurs dix ans de prison.



25.- Le militant sahraoui Mohamed Barkan est arrêté à El Ayoun, capitale du Sahara occidental, par les autorités d'occupation marocaines pour un mandat de recherche et d'arrêt de 2013. Le militant est détenu pendant environ huit heures au poste de police de la ville et est accusé d'avoir participé à des manifestations non autorisées. Après cette période, il est remis en liberté.



26.- Hussein Bachir Brahim, déporté par l'Espagne de Lanzarote au Maroc le 17 janvier, est présenté devant le juge d'instruction à Marrakech le 29 janvier. Il est à la prison de L'Oudaya à Marrakech. Né le 3 janvier 1991 à Guelmim, il a grandi dans la capitale du Sahara occidental, El Ayoun, où il a passé son enfance jusqu'à ce que sa famille déménage à Tan Tan. Comme tous les Sahraouis, il a un nom "marocain", Lahoucine Amaadour, imposé par les autorités d'occupation et qui est son nom officiel sur tous les documents.

28.- Les autorités d'occupation marocaines arrêtent et expulsent d'El Ayoun trois militants navarrais, María Pérez de Larraya, Alberto Jolis et Iratxo

Bakedano, qui étaient dans la capitale du Sahara occidental depuis quatre jours, invités par des journalistes sahraouis lorsque la police a découvert leur présence. Ils sont interrogés sur la nature de leur visite, après quoi ils sont contraints de prendre un taxi pour la ville marocaine d'Agadir, à quelque 600 kilomètres de là, et de là à Marrakech.



28.- Hamadi Ahmed Jiyed, président de "Shams Alhurria", une organisation pour la protection des défenseurs des droits humains au Sahara occidental, demande l'asile humanitaire au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. Il demande à être protégé contre les menaces et les violations continues de la police marocaine. Il a subi deux années de disparition forcée, de 1992 à 1994 ; en 2001, il a été emprisonné pendant 18 mois et en 2009, après son arrivée des camps de réfugiés sahraouis, il a subi un procès militaire. Il a été au chômage de nombreuses fois et depuis mai 2017, il ne reçoit plus son salaire. On lui refuse un transfert de Khouribga (Maroc), à des milliers de kilomètres de sa famille, à Smara. Lors d'un sit-in le 24 mai 2015, devant le quartier général de la MINURSO à Smara, il a été battu par la police, qui lui a cassé le nez. Les forces de sécurité marocaines assiègent régulièrement son domicile et font peur à sa famille.

